

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
CANTON DE LODÈVE

COMMUNE DE LODÈVE

DÉCISION

numéro
MLDC_200617_055

portant sur

COTISATION 2020 À L'ASSOCIATION FRANÇAISE DES CINÉMAS ART ET ESSAI

Le Maire de la commune de Lodève,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment l'article L2122-22,

VU la délibération n°201711270003 du Conseil municipal du 27 novembre 2017 par laquelle le Conseil municipal délègue au Maire la prise de décision prévue à l'article sus-visé,

VU la décision du Maire n°MLDC_190319_019 du 19 mars 2019, relative à la cotisation 2019 à l'Association française des cinémas art et essai,

VU le courrier de l'Association française des cinémas art et essai, relatif à l'appel à cotisation pour l'année 2020,

VU les lois n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 et n°2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et complétant ses dispositions,

VU l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020, visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19, et notamment l'article 1 :

« Le maire exerce, par délégation, les attributions mentionnées aux 1°, 2° et du 4° au 29° de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales (...) Il procède à l'attribution des subventions aux associations et peut garantir les emprunts. »,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : Le renouvellement de l'adhésion à l'Association française des cinémas art et essai nécessite le versement de la cotisation 2020 d'un montant de 550,00 euros.

ARTICLE 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget principal – chapitre 011 -article 6281,

ARTICLE 3 : La présente délibération sera inscrite au registre des délibérations,

ARTICLE 4 : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Trésorier et moi-même sommes chargés de l'exécution de la présente décision.

Fait à Lodève, le dix sept juin deux mille vingt,



Le Maire,
Pierre LEDUC



ASSOCIATION FRANÇAISE DES
CINÉMAS ART & ESSAI

Paris, le 06 janvier 2020

Madame MAZUC Patricia
MAIRIE DE LODEVE
CINEMA - Service Financier
Place de l'Hôtel-de-Ville
34700 LODEVE



Facture n° Cot.2020/ 451

Concerne l'établissement : Les Cinémas LUTEVA à LODEVE

FACTURE
Appel de cotisation 2020

Chère Madame,

Nous vous serions obligés de bien vouloir nous faire parvenir le montant de votre cotisation pour l'année 2020 :

- soit la somme de : **550,00 €**

Veuillez agréer, Chère Madame, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Trésorier
Marc VAN MAELE

Si vous réglez par virement, merci de bien vouloir préciser le n° de la facture.

BNPPARB IMAGE ET MEDIAS			
Code banque	Code guichet	N° compte	Clé RIB
30004	02270	00020192532	22

IBAN FR76 3000 4022 7000 0201 9253 222 - BIC BNPAFRPPPLZ

SIRET 784 362 477 00043 - APE 92.3B

(A découper et à retourner impérativement accompagné de votre chèque à l'AFCAE - 12, rue
Vauvenargues - 75018 PARIS

✂ _____

N° facture : 451

Adhérent : MAZUC Patricia

Ville : LODEVE

Cinéma : Les Cinémas LUTEVA

Cotisation : **550,00€**

12 rue Vauvenargues	www.art-et-essai.org	Association régie par la loi du 1 ^{er} juillet 1901
75018 Paris		SIRET 784 362 477 00043 - APE 923 B
T +33 (0)1 56 33 13 20	afcae@art-et-essai.org	Non assujettie à la TVA